

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT D'APT

Mis en ligne le 18 OCT. 2022

MAIRIE
DE
CADENET 84160
Cadenet

DECISION N° 11/2022

Téléphone 04 90 68 13 26
Mail : accueil@mairie-cadenet.fr

Le Maire de la Commune de CADENET,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 permettant au Maire, par voie de décision et sur délégation du Conseil Municipal, de gérer les affaires courantes de la collectivité,

VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

VU le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,

VU la délibération n°50/2020 du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2020 autorisant le Maire pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieurs à seuil d'appel d'offres des marchés de fournitures et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants ne dépassant pas cette limite financière,

VU l'offre technique et financière présentée par le cabinet de géomètres Nicolas SOLERE pour le marché MAPA 22CAD15 Réorganisation voirie communale.

VU les crédits budgétaires disponibles inscrits sur le budget communal,

DECIDE

ARTICLE 1er : Le marché n°22CAD15 relatif à la réorganisation de la voirie communale est attribué au cabinet de géomètres Nicolas SOLERE, L'Atrium, rue Jacquard ZAC Saint Martin BP 84 à PERTUIS (84123) pour un montant estimatif de 13 217.50€ HT.

ARTICLE 2 : En application de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision, lors d'une prochaine séance du conseil municipal et sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et transmise en préfecture.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame le Comptable Public sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Cadenet, le 17/10/2022

Le Maire,

Jean Marc BRABANT

